



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réforme européenne sur l'étiquetage des boissons alcoolisées

Question écrite n° 12153

Texte de la question

M. Jocelyn Dessigny attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les préoccupations de la filière vitivinicole concernant la révision de la réglementation européenne en matière d'étiquetage des vins. En vertu du règlement UE 2021/2117 et à compter du 9 décembre 2023, tous les vins produits devront faire figurer la liste de leurs ingrédients et une déclaration nutritionnelle, au même titre que les autres produits alimentaires, sur une plateforme numérique, accessible *via* un *QR code* apposé sur la bouteille. Or cette réforme réglementaire impose plusieurs difficultés à la filière vitivinicole. Celle de la complexité pour déterminer la composition d'un vin de garde, qui par définition évolue dans le temps. De plus, ni le temps ni les conditions de garde du consommateur ne seront connues du producteur. Celle du renseignement de la composition, lorsque le vin embouteillé est issu de récoltes de plusieurs centaines de vigneron. Enfin, pour répondre au niveau d'informations nutritionnelles requis, il faudra du personnel qualifié ou faire appel à des laboratoires. Ce qui constitue un obstacle pour les petits vignerons. Il lui demande quelles initiatives il entend prendre à l'égard des instances communautaires pour qu'il soit tenu comptes des spécificités de la filière viniviticole.

Données clés

Auteur : [M. Jocelyn Dessigny](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12153

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9104

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)